

820

— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à proroger le délai imparti aux marchands de vins en gros de Paris pour le transfert de leur commerce en dehors de cette ville. (N° 402, année 1917.)

(Nommée le 20 décembre 1917.)

MM.

2^{or} BUREAU : MASCURAUD.

1^o — DUPONT. /

3^o — Maurice ORDINAIRE.

4^o — BUTTERLIN. *Président*

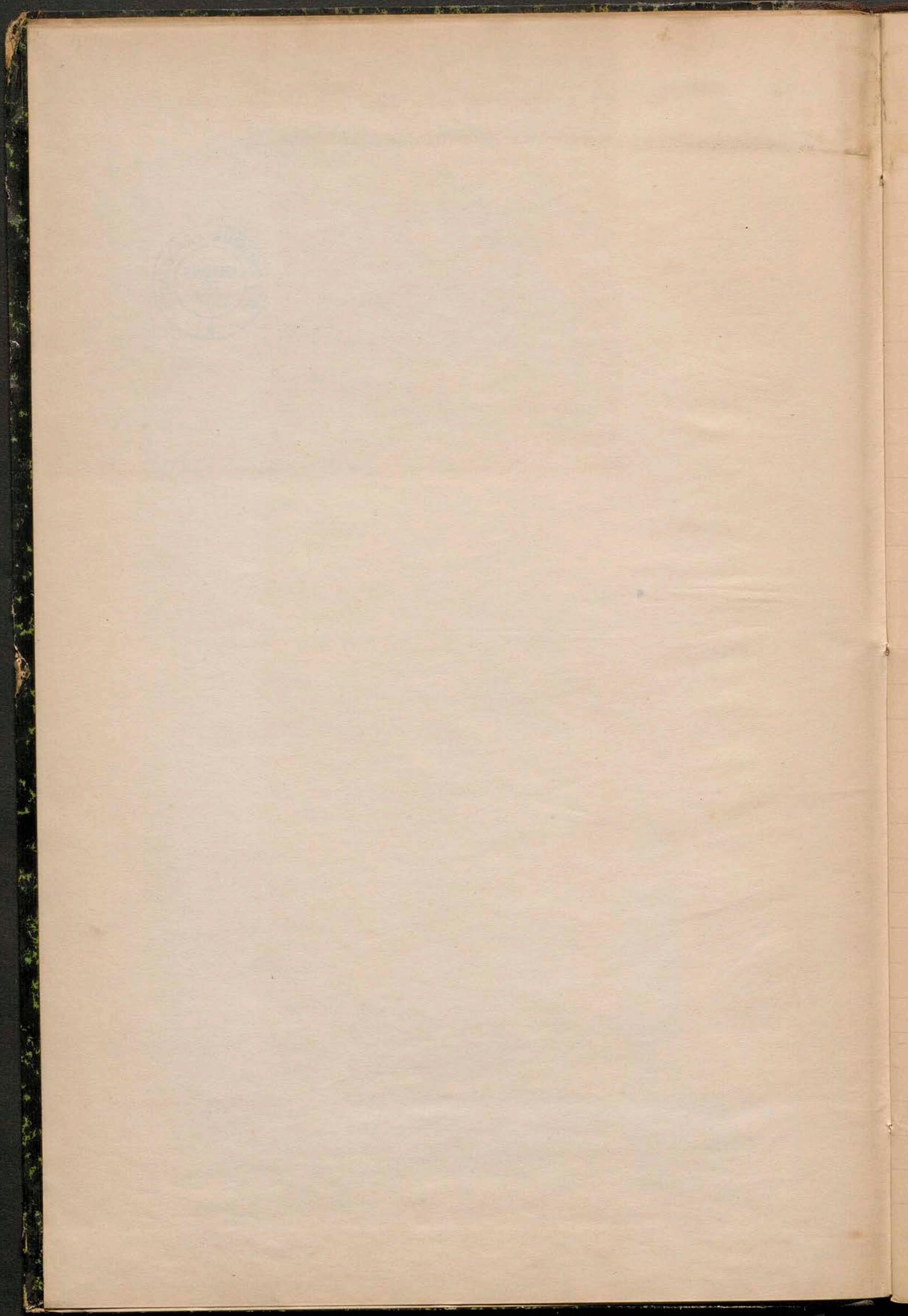
5^o — MAGNY. *Secrétaire*

6^o — ALBERT PEYRONNET.

7^o — PONTEILLE.

8^o — Laurent THIERY.

9^o — T. STEEG.



Séance du 21 Décembre 1917

La commission réunie

Président M. ~~Pastor~~ Hüttner

Secrétaire et rapporteur M. Magny

La commission est d'avis d'accepter le projet de loi

Le Secrétaire

Le Président

Magny

Hüttner